

UNE
ALTERNATIVE
POUR UN
CINÉMA POPULAIRE
ET
ACCESSIBLE

Association pour le jeune cinéma québécois

ASSOCIATION POUR LE JEUNE CINEMA QUEBECOIS
1415 RUE JARRY, EST - MONTREAL - H2E 2Z7 -
TÉLÉPHONE: (514) 374 4700 POSTES 403 & 412

UNE ALTERNATIVE POUR UN CINEMA POPULAIRE ET ACCESSIBLE

MEMOIRE

PRÉSENTÉ À: LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LE CINÉMA ET L'AUDIO-
VISUEL
PAR: L'ASSOCIATION POUR LE JEUNE CINÉMA QUÉBÉCOIS
EN: NOVEMBRE 1981

UNE ALTERNATIVE POUR UN CINÉMA POPULAIRE ET ACCESSIBLE

A une époque où l'on ne parle que de crises, on ne peut faire autrement que de situer celle de notre cinéma national dans le cadre plus large de celles qui affectent l'ensemble de nos structures socio-économiques.

Dans ce contexte, l'Association pour le jeune cinéma québécois a tenu à faire part à la Commission d'étude sur le cinéma et l'audio-visuel d'une réflexion issue d'une démarche et d'une pratique collectives, qui l'on amenée à considérer une approche et des pistes de développement nouvelles, susceptibles de contribuer à une revitalisation de notre cinématographie nationale.

Nous espérons que l'originalité et le réalisme de notre approche sauront retenir l'intérêt de la Commission et de tous ceux qui sont prêts à explorer de nouvelles avenues, dans la recherche de solutions alternatives.

1. L'ÉTAT ET LA POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

UNE ALTERNATIVE POUR UN CINÉMA POPULAIRE ET ACCESSIBLE

1. L'ÉTAT ET LA POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1
2. CULTURE VIVANTE, ÉCONOMIE ET TECHNOLOGIE	5
3. UNE ALTERNATIVE DE PRODUCTION POUR LE QUÉBEC	10
4. LES EFFORTS DÉPLOYÉS PAR L'ASSOCIATION POUR LE JEUNE CINÉMA QUÉBÉCOIS	14
5. RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS	20

1. L'ETAT ET LA POLITIQUE DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

L'Association pour le jeune cinéma québécois est un organisme à but non lucratif regroupant quelque 500 membres, qui définit ses programmes en fonction d'un objectif fondamental clairement énoncé, visant essentiellement *la promotion du cinéma comme moyen d'expression et de communication populaire, devant être rendu accessible à l'ensemble des citoyens, sur tout le territoire québécois.*

Cette approche dite *de base* au développement d'une cinématographie nationale authentique et populaire rejoint, on ne peut plus directement, le coeur et l'esprit même des grandes orientations que s'est donné l'Etat en matière de développement culturel, dans son Livre blanc sur *La politique québécoise du développement culturel.*

Dans cet énoncé de politique publié en 1978, l'Etat insistait en effet pour prendre une vue d'ensemble, et situait la problématique, non pas tellement dans le cadre étroit de la diffusion des grandes oeuvres artistiques de quelques-uns, mais davantage dans celui du développement et de l'expression de la culture vivante et populaire que l'ensemble des Québécois contribuent chaque jour à façonner collectivement à leur image.

"L'idéal premier d'une politique du développement culturel est de diffuser non pas seulement les oeuvres des créateurs mais la création elle-même. Il n'est donc pas question de borner une politique de la culture créatrice à la sauvegarde des droits, du statut de quelques-uns. Aux créateurs, on ne se limitera pas à offrir un marché et un public; il faut que viennent à leur rencontre des citoyens qui, à leur manière sont aussi des créateurs de culture".
(p. 387)

"La culture concerne l'existence quotidienne de tous. Elle n'est pas le privilège d'une élite".
(p. 151)

"Pour qu'elle porte tout son fruit, la démocratie doit donc devenir culturelle autant que politique, sociale et économique. Pour que s'actualise son droit à la culture, le citoyen doit pouvoir accéder librement et facilement à tous les biens culturels, malgré les contraintes géographiques, économiques et sociales. Il doit pouvoir utiliser pour le développement de ses talents et de ses capacités créatrices les ressources de la collectivité. Il doit pouvoir enfin participer avec ses proches, au gré de ses affinités, dans toutes les communautés dont il fait partie, à l'élaboration d'une culture vivante, qui exprime à la fois son identité et ses choix existentiels."
(p. 6)

Quelques mois après, le document de travail "*Vers une politique du cinéma au Québec*" publié par la Direction générale du cinéma et de l'audio-visuel du Ministère des Communications, proposait d'appuyer sa démarche sur ce même énoncé global de "*La politique québécoise du développement culturel*". Dès l'introduction, on y définissait le double rôle de l'Etat de la façon suivante:

"Il (l'Etat) doit contribuer à mettre les moyens collectifs dont il a la responsabilité à la disposition des citoyens et il doit utiliser son pouvoir pour lever les obstacles empêchant ou freinant les expressions de culture (ce qui implique aussi bien la liberté de création, d'expression que de choix) des citoyens quelles qu'elles soient, et de quiconque. Ce dernier élément est fondamental dans un Etat vraiment démocratique, et il est essentiel pour un développement dynamique de la culture". (p.20)

De même, dans les dernières lignes du rapport, on pouvait lire encore:

"La culture vivante dont traite le Livre blanc passe par le cinéma. C'est pourquoi l'Etat doit s'assurer que la créativité des Québécois, à tous les paliers de cette industrie culturelle, s'épanouisse sans aucune entrave". (p.179)

Malheureusement, force nous est d'admettre que les intentions ainsi énoncées dans l'introduction et la conclusion de ce document, ne se retrouvent pas avec autant de vigueur et de fermeté dans les chapitres qu'elles encadrent.

Il ne devait sans doute pas être facile, pour ses auteurs, d'entrevoir comment pourraient être effectivement et concrètement traduits, en terme de développement cinématographique, ces grands objectifs de démocratie culturelle et d'expression de la culture populaire que s'était fixés l'Etat.

Parce qu'elle possède une expérience pratique et vécue de ce genre de dynamique collective, l'Association pour le jeune cinéma québécois se croit toutefois en mesure de proposer à cette Commission une piste de développement nouvelle, qui respecte rigoureusement et scrupuleusement les objectifs énoncés par l'Etat dans son Livre blanc sur "La politique québécoise du développement culturel."

2. CULTURE VIVANTE, ECONOMIE ET TECHNOLOGIE

Ce qu'il faut également comprendre, c'est qu'une politique du développement de la culture vivante aussi ambitieuse que celle énoncée par l'Etat, exige aussi un renouvellement de notre approche aux notions de développement économique et de développement social. Le Livre blanc était pourtant très clair à ce sujet, et il y fait d'ailleurs référence dès le début.

"Du développement économique conçu exclusivement en termes de produit national et de niveaux de vie, on est passé partout à la notion plus juste et plus large d'une économie accordée à tous les besoins de l'homme, matériels et spirituels, individuels et sociaux. Ce qui oblige la science économique à tenir compte des interactions de l'homme et du milieu, de la qualité de l'environnement, des conditions de travail et des genres de vie, de la motivation des choix économiques du citoyen, tous faits de culture en même temps que faits sociaux." (p.3)

Et, plus loin, le Livre blanc dit encore:

"Devant l'extraordinaire expansion des techniques modernes de communication et d'information, devant l'extension des industries culturelles, on pose un singulier défi à une culture de consommation en tâchant d'aménager les conditions d'une "appropriation sociale" de ces techniques et de ces industries. De même, il s'effectue un important déplacement d'accent lorsque, sans méconnaître l'importance des artistes ou des scientifiques, on s'interroge sur la possibilité de mettre en cause un public passif qui leur ferait face, pour rendre, autant qu'il se peut, la création à tous." (p.133)

Il y a donc, sur le plan économique, un renversement de perspectives tout à fait essentiel et nécessaire à une véritable compréhension d'une politique culturelle de cette nature.

Ce renversement de perspectives, on pourrait être tenté de le comparer à celui auquel nous a forcé la crise de l'énergie. Il aura en effet fallu cette crise pour nous faire comprendre que la consommation à outrance et le gaspillage ont leurs limites, que les gigantesques unités de production centralisées, mises en place pour les servir, ne sont pas toujours énergétiquement et économiquement les plus efficaces, que notre style de vie repose sur l'illusion de l'abondance, et que cette illusion nous conduit peu à peu vers une inexorable faillite sur le plan de l'écologie et des relations humaines. Cette crise nous aura ainsi confrontés à la nécessité de chercher de nouvelles alternatives dans des systèmes de consommation et de production décentralisés, plus petits, et mieux adaptés à l'échelle humaine et aux relations de l'homme avec son environnement.

Cette nouvelle approche, nul ne l'aura probablement mieux synthétisée et popularisée que le célèbre économiste E.F. Schumacher, notamment dans cet ouvrage, dont le titre est devenu un véritable slogan international, "*Small is beautiful*". Schumacher y insiste notamment sur l'importance de la technologie, et des orientations que l'on donne à la recherche dans ce domaine, dans la détermination du genre de vie que l'on dessine actuellement pour l'avenir.

"L'économie moderne est mue par une cupidité frénétique et s'abandonne à l'envie jusqu'à l'orgie. Ce ne sont pas là des caractéristiques accidentelles, mais les causes profondes du succès de son expansion. Reste à savoir si de telles causes peuvent avoir une efficacité durable, ou si elles portent en elles les germes de leur destruction..."

Nous devons envisager l'éventualité d'un nouveau style de vie, avec de nouvelles méthodes de production et de nouvelles habitudes de consommation: un style de vie conçu pour durer en permanence...

L'économie du durable implique une réorientation profonde de la science et de la technologie, qui doivent s'ouvrir à la sagesse et même intégrer la sagesse à leur propre structure...

Plus spécifiquement, dit-il:

Nous avons besoin de méthodes et d'équipements qui soient:

- assez bon marché pour être accessibles à presque tout le monde
- susceptibles d'une application sur une échelle réduite
- compatibles avec le besoin de créativité de l'homme." (p. 31 à 34)

Et enfin, citant Gandhi:

"Toute machine utile à tous a sa place, mais il ne devrait pas y avoir place pour des machines qui concentrent le pouvoir entre les mains de quelques-uns et transforment les masses en simples surveillants des machines".
(p.35)

Dans la domaine de l'énergie, cette nouvelle approche au développement de technologies alternatives fut rapidement identifiée aux possibilités qu'offraient les techniques de conservation et les énergies dites nouvelles, telles que le solaire, le vent, la biomasse, etc...l'importance de soutenir la recherche sur ces alternatives écologiques, efficaces et décentralisées est un fait désormais reconnu par tous, tant chez les experts que parmi le public. Dans ce secteur fondamental de l'économie, on peut dire que les conditions nécessaires à un changement d'approche et de perspectives ont été enfin créées.

Mais que penser du secteur culturel? N'y a-t-il pas là une crise assez évidente pour remettre en question les bases de notre approche économique à ce problème? *Le renversement de perspectives* dont parle le Livre blanc, ne passerait-il pas là aussi par le développement de techniques "douces", décentralisées, accessibles, adaptées à l'échelle humaine, favorisant l'expression créatrice de l'individu, etc...Si l'objectif est de développer la culture vivante et populaire des Québécois, ne faudrait-il pas mettre à leur intention et à leur disposition une infrastructure technique et économique sagement et originalement adaptée à leur environnement socio-économique et culturel, plutôt que d'édifier des structures de production qui ne sont que de fausses répliques de modèles empruntés de l'étranger.

Et, pour finalement parler de cinéma, n'y aurait-il pas lieu de reconnaître le ridicule et le cul-de-sac inévitable vers lequel nous conduisent ces illusoires politiques de prestige, entretenues par le mythe de l'efficacité économique des gigantesques unités de production.

On a souvent mentionné que le principal problème du cinéma québécois était la petite taille de son marché. Outre les solutions déjà avancées publiquement, "comme produire en anglais" ou "produire deux super productions par année", il nous semble important *d'explorer des alternatives radicalement nouvelles*, qui viseraient plutôt à adapter nos méthodes de production à notre contexte socio-économique. Si les Québécois désirent vraiment développer une cinématographie riche et variée, ils devront *inévitablement* tenir compte des données de cet environnement et produire des films adaptés à leurs moyens et à leurs besoins.

Et à ce titre, le rôle important de la technologie doit être à nouveau souligné. Peut-être faudrait-il chercher pour le cinéma québécois, là aussi, une technologie adaptée aux besoins d'unités de production plus petites, décentralisée, à l'échelle plus humaine, économiquement et énergiquement efficace, utilisant peu de ressources, s'adressant à des marchés plus restreints, etc...

C'est dans cette perspective que l'Association pour le jeune cinéma québécois, dont l'objectif est de favoriser l'accessibilité générale des Québécois aux moyens de création et d'expression cinématographique, n'a pu faire autrement que de reconnaître l'importance à accorder aux récents développements de la technologie super 8. Économique, souple, efficace et accessible, cette technologie de pointe présente en effet toutes les caractéristiques et les attributs nécessaires à une décentralisation et une démocratisation du cinéma québécois. Notre expérience pratique et nos recherches nous auront donc finalement convaincus de l'immense intérêt qu'elle peut offrir pour le développement d'une cinématographie nationale à notre image.

3. UNE ALTERNATIVE DE PRODUCTION POUR LE QUEBEC

Le cadre théorique de notre analyse et de notre intervention est désormais situé. Nous désirons entretenir la Commission de la place qui devrait être accordée au cinéma super 8 dans l'élaboration d'une politique de développement du cinéma national.

Mais il faut d'abord et avant tout éliminer les vieux préjugés qui courent encore à ce sujet, et se mettre au fait d'événements plus récents. *Le super 8 n'est plus ce qu'il était il y a dix ans.*

Des améliorations importantes ont été apportées aux équipements et à la technologie du processus de production lui-même. L'introduction, par Richard Leacock du Massachusetts Institute of Technology (M.I.T.), d'un système de prise de son indépendante et de montage sonore multi-pistes aura sans doute été à l'origine du renouveau d'intérêt pour ce format. De même, l'amélioration des qualités optiques de certaines caméras, les nouvelles techniques de transfert sur vidéo et de gonflage en 16 et en 35mm, les cartouches de dix minutes, les nouveaux projecteurs stéréos au Xénon pour grandes salles, etc... sont autant de facteurs qui font désormais du super 8 une alternative de production économique, efficace et professionnelle.

Face à l'escalade des coûts des matières premières entrant dans la fabrication de la pellicule, comme le pétrole et l'argent, et face à l'augmentation des coûts du traitement de cette pellicule, des équipements, du transport et de divers autres frais de production, plusieurs cinéastes se demandent maintenant s'il ne vaut

pas mieux accepter une image quelque peu réduite, au profit d'une liberté beaucoup plus grande dans la production et la création. Dans de nombreux cas, certains considèrent que l'usage du 16mm serait devenu un luxe, voire même un gaspillage inutile.

C'est pourquoi le super 8 connaît actuellement une popularité grandissante à l'échelle internationale. Plusieurs cinéastes indépendants d'Europe, des Etats Unis et d'Amérique latine l'utilisent déjà depuis quelques années et leurs films ont été récemment introduits dans les grands festivals internationaux tels que Cannes, Venise, Montréal, Lille, Biarritz, Filmex, etc... Certains longs métrages vénézuéliens ont même été gonflés en 35mm et connaissent maintenant une intéressante carrière commerciale dans les salles du pays.

Mais ce qui est sans doute le plus important, c'est l'intérêt marqué que porte la télévision à ce médium. Il faut dire que la qualité des images obtenues par transfert vidéo est impeccable, et que, sur l'écran de télévision, on a généralement peine à distinguer une image super 8 d'une image 16mm. La plupart des télévisions nationales ont donc déjà diffusé des émissions super 8, que ce soit de façon occasionnelle ou régulière. Même que la télévision française d'Antenne 2 achète régulièrement des films québécois pour son émission super 8 hebdomadaire.

Plus près de nous, le réseau C.B.C. s'est doté d'une unité de production super 8, installée à Ottawa, qui a déjà tourné cinq ou six longs métrages documentaires dans le Tiers-Monde. Certains de ces films ont attiré des audiences de plus d'un million de spectateurs lors de leur télédiffusion sur le réseau national.

De même, les membres de la Commission se rappelleront peut-être d'avoir déjà vu un des épisodes de *La course autour du monde*, cette série fort populaire que diffuse Radio-Canada depuis maintenant

quatre ans. Des films super 8 tournés un peu partout à travers le monde y sont présentés chaque semaine et, à ce qu'on sache, personne ne s'est encore plaint de la qualité visuelle de ces émissions.

Le phénomène devient particulièrement intéressant lorsqu'on admet que l'essentiel du marché du film, outre peut-être les super productions américaines ou internationales, se dirige inexorablement vers la télévision. Cette télévision est elle-même en pleine expansion et s'apprête à offrir au consommateur un choix d'émissions aux possibilités quasi illimitées, sur les thèmes les plus variés et les plus spécialisés. Une bonne partie de cette programmation sera évidemment constituée de super spectacles rentabilisés sur le marché international. Mais à l'autre bout du cadran, les marchés locaux n'auront d'autre choix que de faire concurrence par la pertinence des sujets traités et, pour développer eux aussi une programmation riche et variée, ils devront nécessairement avoir recours aux procédés de production les plus efficaces et économiques qui soient. Et c'est dans cette perspective, que plusieurs observateurs prédisent un avenir fort prometteur pour le cinéma super 8.

Puisqu'on parle de marchés locaux, il faut aussi en profiter pour souligner *la contribution sans doute la plus dynamique et originale que le super 8 pourrait apporter au développement de notre cinématographie nationale. Il s'agit de la possibilité d'établir enfin des bases concrètes et réelles de développement pour la production et la création cinématographique en région.*

Cet objectif, pourtant bien identifié par toutes les lois et politiques, n'est jusqu'ici demeuré qu'un voeu pieux. Radio-Québec, par exemple, investit actuellement des sommes incroyables dans une infrastructure qui devrait, en fin de compte, permettre la production de quelques heures de réalisations locales par année.

On dispose d'autre part d'une technologie souple et mobile, par nature décentralisée et parfaitement adaptée aux besoins de petites unités de production devant desservir des bassins de population plus restreints. Un degré d'autonomie locale presque complet peut être atteint rapidement et à peu de frais, dans toutes les régions du Québec, par la mise sur pied d'unités de production super 8.

Si la démocratie culturelle passe par l'accessibilité du citoyen aux instruments d'expression et de création, *sur tout le territoire québécois*, et si la culture populaire doit réellement faire place à l'expression de nos spécificités culturelles régionales, alors toute politique de développement d'un cinéma prétendument national doit reconnaître le rôle privilégié de technologies accessibles et décentralisées dans la poursuite de ces objectifs.

Et il en va de même du droit d'expression du citoyen non seulement sans discrimination de leur provenance régionale, mais aussi de leur âge, de leur sexe, de leur idéologie, de leur classe sociale, etc... La création et l'expression cinématographique doivent être rendues accessibles à tous, et le super 8 nous apparaît définitivement comme un instrument privilégié de cette politique. C'est là, croyons-nous, que résident les meilleurs chances d'émergence d'un cinéma national authentique et populaire.

4. LES EFFORTS DEPLOYES PAR L'ASSOCIATION POUR LE JEUNE CINEMA QUEBECOIS

C'est dans l'optique que nous venons de décrire, que l'Association pour le jeune cinéma québécois a redéfini ses programmes au cours des dernières années, de façon à accorder une importance prioritaire à la promotion et au développement d'une infrastructure de production et de diffusion super 8 au Québec.

La tenue, en février 80 et 81, des deux premiers "Festivals internationaux du film super 8 du Québec", aura été sans doute le fer de lance de cette offensive de promotion. Ces festivals ont connu un éclatant succès populaire (environ 5.000 spectateurs en deux ans). Le public s'est avoué étonné par la qualité technique et l'originalité du langage de plusieurs films étrangers, et a clairement manifesté son intérêt pour ces nouveaux témoignages de la culture populaire internationale. A ce titre, il a réservé un accueil fort chaleureux aux films québécois, dans lesquels il a su reconnaître des images et une expression qui lui sont familières.

La tournée régionale de ce festival nous a également conduit l'an dernier à Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et Chicoutimi. On peut dire que l'accueil et l'enthousiasme pour ce nouveau mode d'expression a été tel, que l'Association a maintenant peine à répondre aux demandes et aux attentes qu'elle a suscitées un peu partout.

Ces attentes, nous tentons actuellement d'y répondre, tant bien que mal, à l'intérieur d'un plan de gestion par programme dont s'est récemment dotée l'Association pour le jeune cinéma québécois, et que l'on peut brièvement résumer de la façon suivante:

ADMINISTRATION

- . fonctionnement des instances décisionnelles
- . gestion administrative et développement des programmes
- . représentation des membres auprès d'instances publiques et privées, tant sur le plan national qu'international.

COMMUNICATIONS

- . promotion auprès du public, des médias et des milieux plus spécifiquement concernés
- . publication du journal *Plein-Cadre*, organe d'information officiel de l'Association
- . information entre les membres et entre les régions
- . maintien d'un centre de documentation

FORMATION

- . stages pratiques d'initiation au cinéma
- . stages pratiques de perfectionnement en cinéma

- . stages pour animateurs et formateurs
- . publication de guides et de documents techniques et didactiques

PRODUCTION

- . développement de la recherche et de l'expertise de pointe
- . services de consultations personnalisées
- . mise sur pied d'un centre de production et de services (à l'état embryonnaire)

DIFFUSION

- . service de diffusion et de distribution des films des membres
- . organisation du Festival international du film super 8 du Québec (en collaboration avec différents partenaires)
- . soirées de diffusion ponctuelles, généralement sur demande
- . relations avec les télédiffuseurs et séries avec les câblodistributeurs
- . présentation de programmes québécois dans les festivals étrangers

REGIONALISATION

- . développement de structures d'animation et de regroupement au niveau local et régional.

Le maintien d'une partie de ces programmes est rendu possible grâce à une subvention annuelle du Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche qui, dans le cadre de sa politique d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir, soutient le fonctionnement démocratique et administratif d'un certain nombre d'organismes de regroupement du secteur du loisir dit socio-culturel.

Concrètement, cette assistance financière s'applique principalement et spécifiquement aux salaires d'un directeur et d'une secrétaire, ainsi qu'au soutien des services administratifs essentiels. Il ne reste ensuite qu'une somme minime, accordée pour le développement des programmes spécifiques.

Dans l'ensemble, on peut dire que l'Association réussit grâce à cet appui à soutenir ses objectifs de regroupement, de représentation, d'information, de promotion, d'animation du milieu, etc...A l'heure actuelle, une importante partie de nos énergies est consacrée à la mise sur pied de regroupements régionaux, susceptibles de prendre en mains l'organisation d'activités sur le plan local. Nos programmes de formation connaissent d'autre part un succès tel, qu'il leur sera bientôt possible d'atteindre un seuil d'autofinancement.

Là où nous avons surtout besoin d'aide, c'est dans le suivi à accorder à ces programmes au niveau de la production et de la diffusion.

En mai dernier, lors de la sélection du premier film super 8 québécois à être présenté à la Quinzaine des Réalistes du

Festival de Cannes, le journal *La Presse* titrait: "A Cannes avec *Les Plouffes*, un film de 500 dollars". La comparaison est certes un peu extrême, mais tout de même frappante. Il est évident que si l'on récupérait une infime partie du budget d'une seule de ces super productions, et qu'on réinvestissait cette somme dans un programme d'aide à la production super 8 bien encadré, on serait en mesure de générer une importante quantité de films qui ne seront autrement jamais portés à l'écran. La mise sur pied d'un programme de cette nature constitue sans doute une de nos revendications majeures, et un des gestes les plus positifs qui puisse être posé pour favoriser concrètement le droit des citoyens à l'expression créatrice.

De même, un programme de soutien à la mise sur pied, dans différentes régions du Québec, de centres de production super 8 gérés par des coopératives ou des regroupements associatifs, serait enfin en mesure de jeter les bases d'une politique réaliste de décentralisation de la production cinématographique.

Enfin, un programme de soutien à la diffusion et à la distribution de films super 8 serait également nécessaire, ne serait-ce que pour éviter la situation actuelle où plusieurs cinéastes continuent de projeter leur original, au risque d'endommager à jamais des oeuvres qui sont autant de témoignages de la culture populaire des Québécois.

Pour l'instant, nous arrêtons ici la liste de nos revendications spécifiques. Nous espérons toutefois que la Commission aura

compris l'essentiel de notre démarche, de nos acquis, et de nos objectifs de développement. Il sera toujours temps de revenir sur les modalités plus précises.

A cet effet, l'Association pour le jeune cinéma québécois tient à assurer l'Etat de son entière disponibilité pour la mise en oeuvre de telles politiques. L'Association souhaiterait même être associée directement à l'application des programmes qui pourraient être instaurés. Pour être francs, nous croyons avoir développé suffisamment d'expertise dans ce domaine pour être en mesure d'assurer une gestion saine et efficace de ces programmes.

5. RESUME ET RECOMMANDATIONS

Nous soutenons que le gaspillage éhonté de nos ressources financières limitées, au profit d'une minorité privilégiée, doit faire place au droit d'accès de tous les citoyens aux instruments de création et d'expression cinématographique, sur tout le territoire québécois.

Nous croyons que c'est là une démarche qui doit être à la base de toute politique de développement d'une cinématographie nationale authentique et populaire.

Nous prétendons que le super 8 possède à cet effet tous les attributs d'une technologie moderne, économique, souple, efficace, accessible, décentralisatrice, et donc parfaitement adaptée à la poursuite des objectifs mentionnés.

Conséquemment, nous demandons:

- . que le rôle du super 8 dans le développement d'une cinématographie nationale authentique et populaire soit reconnu;
- . que des programmes de soutien à la mise sur pied de centres de production super 8 régionaux soient instaurés;
- . que des programmes d'aide à la production de films super 8 soient instaurés;

- . que des programmes d'aide à la diffusion et à la distribution de films super 8 soient instaurés;
- . et que l'expertise de l'Association pour le jeune cinéma québécois soit sollicitée dans la mise en oeuvre et l'application de ces programmes.

"A supposer que les inventeurs et les ingénieurs aient désormais pour fin avouée de fournir aux individus les moyens d'effectuer un travail profitable et présentant une importance intrinsèque, d'aider les hommes et les femmes à parvenir à l'indépendance à l'égard des patrons, de sorte qu'ils puissent devenir leurs propres employeurs, ou membres d'un groupe coopératif se gouvernant lui-même, et travaillant pour sa subsistance et pour un marché local, (...) ce progrès technique différemment orienté aurait pour résultat (...) une décentralisation progressive de la population, de l'accessibilité à la propriété foncière, à la possession des moyens de production, au pouvoir politique et économique."

Aldous Huxley

dans "La science, la liberté et la paix"